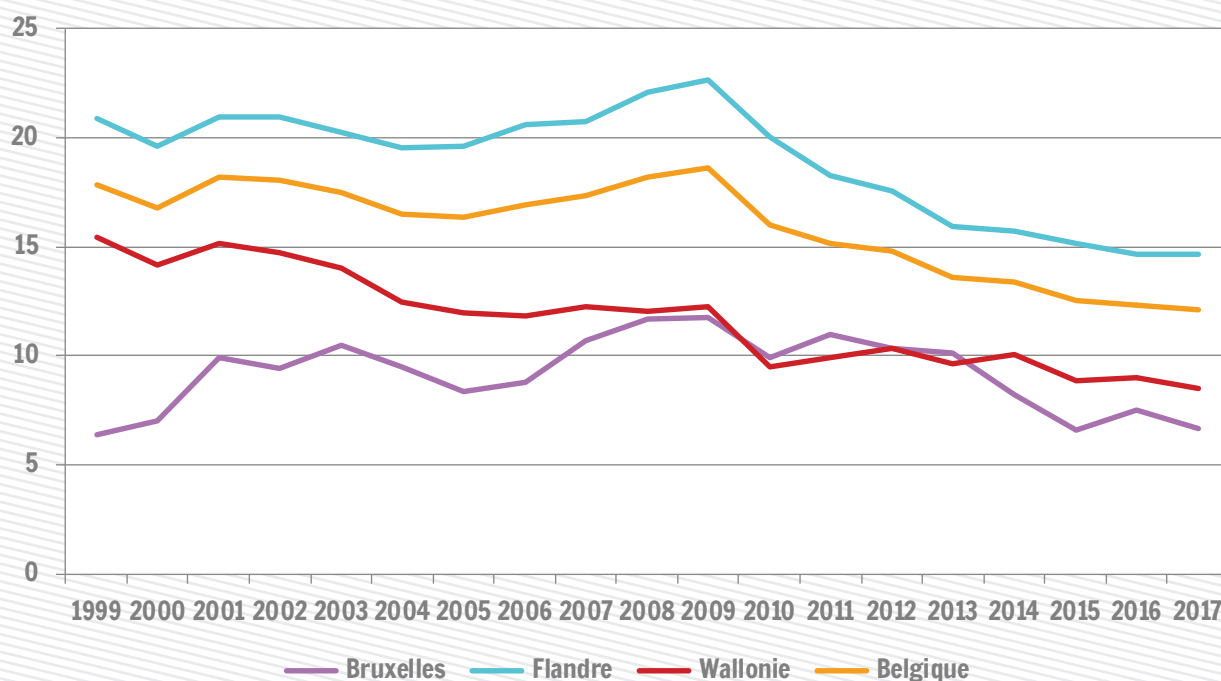


# Taux d'épargne et consommation des ménages

## 8,5%

Taux d'épargne brut des ménages wallons en 2017

Taux d'épargne brut des ménages (en %)



Sources : ICN ; Calculs : IWEPS

Le revenu disponible brut des ménages peut être consacré soit en dépenses de consommation finale, soit en épargne. Si le taux d'épargne brut augmente (diminue) dans une région, cela veut dire que les dépenses de consommation finale des ménages de cette région évoluent moins (plus) vite que le revenu disponible brut. Après la crise, ce fut le cas en 2011 et 2016 pour Bruxelles ainsi qu'en 2011, 2012, 2014 et 2016 pour la Wallonie avec une hausse de leur taux d'épargne brut.

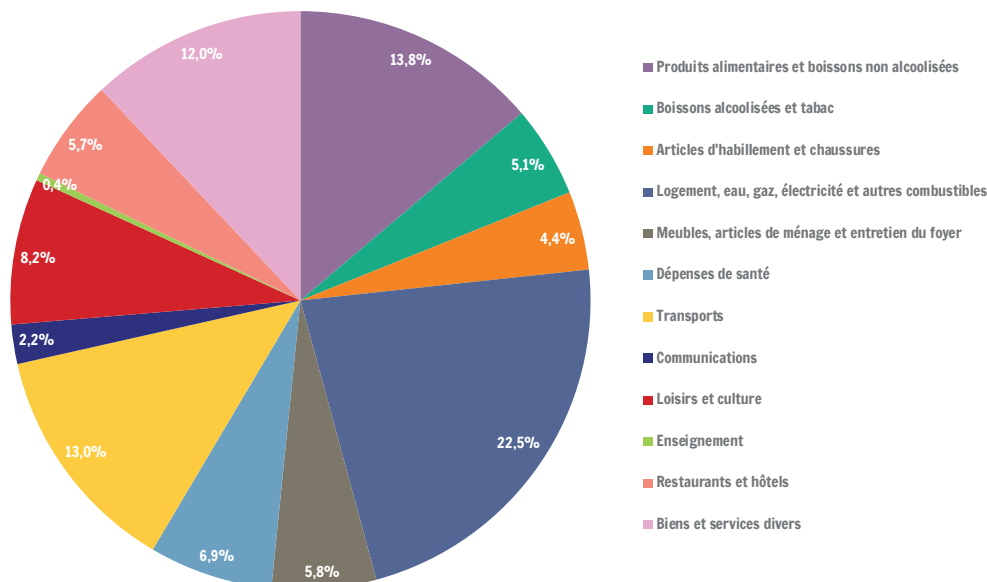
Globalement, l'évolution du taux d'épargne en Wallonie est semblable à l'évolution qu'a connu ce taux en Flandre et en Belgique sauf sur les dernières années. Bruxelles se différencie par une augmentation quasi constante de son épargne jusqu'en 2009. Remarquons que l'année 2010 est marquée dans chacune des régions par une forte baisse.

En 2017 (dernière année disponible dans les comptes régionaux), c'est à Bruxelles que le taux d'épargne brut des ménages est le plus bas: 6,7 % (en baisse en 2017 après une forte hausse en 2016) contre 8,5 % en Wallonie et 14,7 % en Flandre. À part à Bruxelles, les taux d'épargne sont plus bas en 2017 que ce qu'ils n'étaient en 1999.

En 2017, l'épargne brute des ménages wallons est de 1 723 euros par habitant (-2,4 %), contre 1 388 euros pour les ménages bruxellois (-8,0 %) et 3 535 euros pour les ménages flamands (+2,9 %).

# Taux d'épargne et consommation des ménages

Dépenses de consommation finale des ménages wallons pour l'année 2017 (en %)



Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (février 2020)

En 2017, les dépenses de consommation finale des ménages wallons s'élèvent à 67,2 milliards d'euros, soit 18 564 euros par habitant. Ce chiffre est en hausse de 3,8 % par rapport à 2016. En Flandre, le montant des dépenses des ménages par habitant est de 20 583 euros (accroissement de 3,0 %) et il est de 19 438 euros à Bruxelles (augmentation de 4,2 %).

Au niveau de la répartition des dépenses des ménages wallons par catégorie de produits (COICOP 2 digits), ce sont les dépenses relatives au logement qui sont de loin les plus importantes : 22,5 % du total. Cette part est néanmoins plus faible qu'à Bruxelles où elle est de 30,4 %. Viennent ensuite les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées (13,8 %) et les transports (13,0 %). La part des dépenses en transports est la plus importante en Wallonie.

## Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés par l'ICN auxquels collaborent les trois instituts statistiques régionaux pour la partie relative aux dépenses de consommation finale et à l'épargne des ménages. Les comptes régionaux de 2020 ne présentent encore des données de revenu, de consommation et d'épargne que jusqu'à l'année 2017.

Le taux d'épargne brut se mesure comme le rapport entre l'épargne brute et le revenu disponible brut (additionné des ajustements pour variation des droits à pension des ménages).

## Pertinence et limites

Le taux d'épargne brut, comme présenté ici, permet la comparaison entre régions et entre pays.

La nomenclature COICOP des dépenses de consommation finale des ménages est utilisée au niveau international mais aussi et surtout au niveau européen (Eurostat).

Toutes les dépenses des ménages sont reprises dans leur dépense de consommation finale. En Belgique, la principale source est l'Enquête sur le Budget des Ménages (annuelle avec +3 000 ménages puis bisannuelle avec +6 000 ménages en 2012, 2014 et 2018 mais +4 000 en 2016), ce qui peut constituer une limite faute de meilleure source (cf. note méthodologique).

Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/publication/comptes-regionaux-2018/> et [https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/02/m\\_men\\_meth2017f-1.pdf](https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2017/02/m_men_meth2017f-1.pdf)

Personne de contact : **Yves Tilman** (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : **mars 2021**